

Communiqué de presse - Information réglementée¹

**Clôture anticipée de l'offre en souscription publique d'obligations « retail »
Large succès de la première émission publique destinée aux particuliers
(sursouscrite plus de deux fois)**

La Hulpe, le 26 mars 2018

L'offre en souscription publique lancée par ATENOR pour la première fois essentiellement aux particuliers a très rapidement rencontré un large succès (ayant été sursouscrite plus de deux fois), permettant d'atteindre le montant maximum attendu, soit 50 millions d'euros au total des deux tranches proposées.

Les souscriptions enregistrées pour les émissions obligataires à 4 et 6 ans assortis de coupons bruts de 2,875% et 3,50% ayant atteint le montant maximum de l'offre, à savoir 50.000.000 EUR, la période de souscription a été clôturée anticipativement ce 26 mars 2018 à 17h30. Le produit net de l'offre publique s'élève donc à 50.000.000 EUR (hors les coûts et frais relatifs à l'émission estimés à 160.000 EUR).

La date de paiement et de livraison des obligations est fixée au 5 avril 2018.

La banque Belfius informera les investisseurs du nombre d'obligations qui leur sera définitivement alloué.

Les obligations seront admises à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels (Codes ISIN BE0002587658 (à 4 ans) et BE0002588664 (à 6 ans)).

Ces deux emprunts obligataires à 4 et 6 ans seront respectivement émis à un prix d'émission de 101,50% et 101,875% et remboursés à 100% de la valeur nominale des titres émis. Le prix d'émission comprend la commission de détail (de respectivement 1,50% et 1,875%) diminué, le cas échéant, d'une remise variant entre 0,50% et 0,875% pour les investisseurs qualifiés agissant en tant qu'intermédiaires pour un placement ultérieur auprès d'investisseurs de détail. Ils porteront respectivement intérêt à un taux brut par an de 2,875% et de 3,500%. Les rendements actuariels bruts sur la base des prix d'émission s'élèveront à 2,476% et 3,152% tandis que les rendements actuariels nets (à savoir le rendement brut dont est déduit le précompte mobilier de 30%) s'élèveront à 1,622% et 2,114%. Les obligations auront une valeur nominale de 1.000 euros et viendront respectivement à échéance les 5 avril 2022 et 2024.

Le produit de cet emprunt sera affecté au maintien de la solidité bilantaire et plus particulièrement au renforcement des capitaux permanents couvrant le financement des investissements en « terrains » dans les projets en portefeuille.

Sidney D. BENS, C.F.O. déclare : « *Les investisseurs particuliers sollicités pour la première fois par ATENOR ont réagi aussi rapidement à l'offre, que les investisseurs institutionnels lors de nos précédentes émissions.*

La marque de confiance de cette nouvelle catégorie d'investisseurs renforce à nouveau les choix d'ATENOR quant à la diversification de ses sources de financement.

En exprimant un intérêt aussi rapide et aussi fort, ces investisseurs particuliers confirment à leur tour leur confiance tant dans la stratégie mise en œuvre par ATENOR que par la qualité de son crédit.»

La banque Belfius a dirigé cette opération et ATENOR a été accompagnée par le cabinet d'avocats NautaDutilh.

Cette communication doit être lue conjointement avec le Prospectus, daté du 19 mars 2018 et approuvé à la même date par la FSMA (l'Autorité des services et marchés financiers), disponible sur les sites internet de Belfius Banque (www.belfius.be/ATENOR) et de l'émetteur (www.atenor.be).

¹ Au sens de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Calendrier financier :

- Assemblée Générale Ordinaire 2017	27 avril 2018
- Paiement du dividende (sous réserve d'approbation de l'AGO)	3 mai 2018
- Déclaration intermédiaire du premier trimestre 2018	23 mai 2018
- Résultats semestriels 2018	30 août 2018
- Déclaration intermédiaire du 3 ^{ème} trimestre 2018	15 novembre 2018
- Publication des résultats annuels 2018	11 mars 2019
- Assemblée Générale 2018	26 avril 2019

ATENOR est une société de promotion immobilière cotée sur Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Stéphane Sonnevillie SA, Administrateur Délégué ou Sidney D. Bens, Directeur Financier.

☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : info@atenor.be - www.atenor.be

Avertissement :

Le communiqué ne peut pas être utilisé pour, ou dans le cadre de, et ne constitue en aucun cas, une offre de vente ou une invitation à souscrire ou acheter les obligations offertes dans le cadre du Prospectus, dans tout pays dans lequel pareille offre ou invitation serait illégale. La diffusion du présent communiqué et l'offre ou la vente des obligations peuvent, dans certains pays, être limitées par des dispositions légales ou réglementaires.

Les personnes qui viendraient à se trouver en possession du présent communiqué ou d'obligations devront se renseigner sur, et respecter, lesdites restrictions relatives à la diffusion du Prospectus et à l'offre et la vente des obligations.

En outre, aucune action n'a été entreprise par ATENOR ou le chef de file visant à permettre une offre au public des obligations ou une diffusion du présent communiqué dans tout pays (autre que la Belgique) où une action de telles fins est requise. De même, aucune obligation ne peut être offerte ou vendue, directement ou indirectement, et ni le Prospectus ni une annonce publicitaire ou autre matériel promotionnel ne peuvent être diffusés ou publiés dans tout pays, excepté dans des circonstances qui les feront se conformer à toutes lois et réglementations applicables.

En particulier, les obligations n'ont pas fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement sous le régime du U.S. Securities Act de 1933 (le "**Securities Act**") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis, ni à ou pour le compte ou bénéfice de personnes américaines ("**U.S. persons**") (telles que définies par le Securities Act) sauf dans le cadre de transactions dispensées d'enregistrement ou pour lesquelles aucun enregistrement n'est requis en application du Securities Act. Nous vous renvoyons à la partie "Souscription et Vente" du Prospectus pour une description plus détaillée des restrictions à la vente et la distribution des obligations.